

Interpellation, Cheseaux le 8 octobre 2024

Aveuglement causé par des installations solaires inappropriées

Sujet de l'interpellation :

Permettez-moi de commencer par préciser que je suis à 100% pour le solaire, et mes co-signataires aussi. Pourtant nous souhaitons soulever un problème très important à nos yeux, l'éblouissement voir l'aveuglement causé par certains panneaux, en fonction de leur placement.

Le solaire est très en vogue, et nos besoins en électricité en constante augmentation. Ceci en plus des subventions incitent beaucoup de propriétaires à installer des panneaux solaires, un maximum de panneaux solaires. Auparavant on en installait quelques un principalement côté sud mais depuis quelques temps on maximise les surfaces même au côté nord. Ceci pose plus de problèmes avec les habitations avoisinantes.

Depuis ce printemps la façade sud-ouest de notre immeuble se trouve face à 62 panneaux solaires. A cause de la topographie et selon l'angle de réverbération, ces panneaux solaires, de couleur noire, se transforment en miroir réfléchissant pendant une à deux heures par jour. La proximité rend l'effet très violent, cela correspond à regarder le soleil dans les yeux. Pendant ce temps, impossible de se trouver sur les balcons, ni même dans toutes les pièces qui donnent sud-ouest incluant salons et cuisines. Il s'agit d'un aveuglement qui pénètre dans presque toute la surface des appartements. Les rayons passent sous les toiles de tentes, le seul moyen de se protéger est de complètement descendre les stores et de vivre dans le noir en pleine journée.

Des personnes seraient tentées de dire «ce n'est pas très grave car cela ne dure qu'une heure ou 2», mais il faut le subir pour vraiment se rendre compte de la gêne que cela engendre et le risque encouru pour la vision.

Fin mai, à notre demande, M. Le Syndic est personnellement venu constater ce problème, et je crois qu'il a été lui-même surpris par la violence de l'impact...

Quand nous avons entrepris toutes nos démarches, nous avons 2 objectifs 1. retrouver une qualité de vie acceptable et 2. que cela puisse servir d'exemple à la Municipalité pour le futur.

Après plusieurs mois de discussions, le premier point est actuellement en phase d'amélioration, 50 panneaux sur les 62 viennent d'être remplacés par des modules moins éblouissants, c'est une bonne chose, même si ne nous saurons qu'au printemps prochain la réelle efficacité de ces panneaux.

Ce qui m'a ~~déjà~~ définitivement convaincu de vous en parler à la dernière minute et sous cette forme, c'est que fin septembre, une autre maison, encore plus proche, a été recouverte de panneaux solaires. Lors du montage des échafaudages, nous avons averti la Municipalité du risque. Nous sommes également allés sensibiliser les propriétaires avec qui nous nous entendions bien. Ils ne connaissaient pas l'existence de ce problème, leur installateur ne les ayant pas informés.

Après plusieurs échanges avec la municipalité, une grande entreprise romande qui fournit de l'électricité et la société mandatée pour la pose, on nous a informé qu'il n'y aura pas de problème car ils utilisent des panneaux premium, de très bonne qualité, et qui ont un traitement anti-reflets...

Aujourd'hui nous nous retrouvons presque dans la même situation. Leurs panneaux orientés aussi nord-est, éblouissent et aveuglent cette fois les balcons et pièces à vivre côté sud-est de notre bâtiment, certains appartements sont même touchés des 2 côtés. Anti-reflets ne veut pas dire anti-éblouissant et ceci est entre autres expliqué à la page 48 du guide de Suisseenergie (OFEN**).

Formulaire de demande d'installation :

Il est indiqué dans le formulaire à remplir, je cite «Le propriétaire doit s'assurer auprès du concepteur de l'installation que le risque d'éblouissement des voisins est évalué, et pris en compte, et si nécessaire réduit conformément au guide Swissolar»

Dans les deux cas que je vous ai cités, les propriétaires ont fait confiance à leur installateur, il n'y a pas eu de mise en garde au sujet de l'aveuglement qu'ils pourraient causer.

Suite à nos plaintes, les entreprises concernées ont répondu «cela fait plus de 10 ans que nous posons des panneaux solaires, c'est la première fois qu'on voit ça» un autre m'ayant répondu «non c'est pas possible, il doit y avoir de l'humidité sur les panneaux».....

Heureusement toutes les installations ne sont pas en cause, ce sont principalement celles orientées côté nord. Mais alors comment faire ? Très peu de personnes sont pour l'instant au courant de ce problème, et les entreprises se gardent bien d'en parler.

Questions de l'interpellation :

Dans le cas d'importants problèmes d'aveuglement, qui est responsable ?

Le propriétaire qui a fait confiance à son installateur, la municipalité qui a validé le projet, ou l'installateur qui a conçu le projet ?

Conformément au guide Swissolar, il existe des normes qui doivent être respectées. Mais qui doit s'assurer que ces normes seront respectées avant la pose des installations ?

Au vu de la demande importante et de la taille grandissante des installations solaires que nous subventionnons, ne serait-il pas urgent que quelque chose soit fait en amont, afin de sensibiliser les propriétaires et les installateurs à cette problématique et aux nuisances qui vont avec ?

Les municipalités ont toujours la possibilité de faire quelque chose avant la pose de ces installations. La commune de St Sulpice l'a fait, elle a entrepris des démarches avec Swissolar*, afin que son service technique puisse traiter cette problématique avant de valider les demandes d'autorisation.

Conclusion:

Dans notre cas, nous avons perdu en qualité de vie, nos yeux souffrent, toutes les démarches que nous avons entreprises ont créé des tensions avec le voisinage, certaines amitiés sont cassées, un ras le bol s'est installé. Etant propriétaires de nos appartements, il est probable qu'il aient aussi perdu de la valeur. Les propriétaires des ces installations subissent également le fait de ne pas avoir été bien conseillé et subiront aussi peut être des frais supplémentaires afin de les mettre aux normes.

Je n'attends pas que nos problèmes personnelles soient résolus ici, mais je suis persuadé que d'autres habitants de Cheseaux ont subi, subissent actuellement ou subiront le même préjudice, c'est pour cela que j'aimerais que nous en parlions dans le cadre du conseil communal, car je pense qu'il est dans l'intérêt de tous que quelque chose soit fait pour et que ce problème soit pris en compte.

Nous encourageons notre municipalité à prendre contact avec la commune de St Sulpice pour voir ce qui a été mis en place, ceci afin de mieux protéger la qualité de vie de tous les habitants de Cheseaux et de maintenir le «bien-vivre ensemble» dans les quartiers.

Cheseaux, Le 8 octobre 2024

Simon Kassimidis

Christophe Briguet

Gilbert Dupuis

Patrick Dutruif

Jean Dominique Decotignie

Mélanie Treur

*Swissolar : organisation faitière du solaire en Suisse

**OFEN : Office fédéral de l'énergie